

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	15	15
Date de la convocation		
16/03/2023		
Date d'affichage		
16/03/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Bureau de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES
Du "PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 23 mars (18H00)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
le vingt-trois à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : CAPITAN Jean-Paul, CHATRE Philippe (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdellah (Régnny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), EAY Dominique (St Symphorien de Lay), ROCHE André (St Priest la Roche),

Excusés donnant pouvoir : BERT Pascal (Vendranges) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle)

Excusés : Jean-Paul JUSSELME (Chirassimont), GIRAUD Jean-Marc (LAY) NEYRAND Jean-François (Fourneaux), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins)

Délibération 2023-007-B

Objet : Budget Immobilier d'entreprises – Emprunt pour l'achat du bâtiment La Source

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération 2023-007-B

Objet : Budget Immobilier d'entreprises – Emprunt pour l'achat du bâtiment La Source

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28/04/2021 n° 2021-061-CC portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération 2023-025-CC portant sur le vote du budget 2023 Immobilier d'entreprises ;

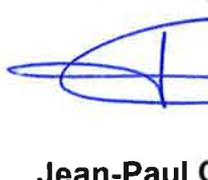
Le Président rappelle l'inscription au Budget Principal d'un emprunt de 880 K€ afin de procéder à l'achat du bâtiment la Source inscrite au budget Immobilier d'entreprises ;

Considérant les diverses offres de crédit de divers organismes bancaires présentées,

Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation du crédit auprès du Crédit Mutuel et aux conditions de cet établissement, d'un emprunt de 880 K€ pour l'opération inscrite au Budget Immobilier d'Entreprises,
- **D'ACTER** le remboursement sur une durée de 19 ans avec 2 ans de différé et un amortissement de 204 mois, au taux de 3.80 % ; frais de 0.10 % du montant de l'emprunt,
- **DE RENDRE** disponibles les fonds dès la signature du contrat soit en totalité, soit par fraction et au plus tard le 31/12/2023.

À Saint Symphorien de Lay,
le 24/03/2023

Le Président

Jean-Paul CARITAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230323-2023-007-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/03/2023

Affichage 24/03/2023